

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROJET AGRICOLE GUINEE ITALIE (PAGUITA)

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) N°
001/MA/CAB/PAGUITA/AICS/PI/2026**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME/CABINET) NATIONAL POUR LA
RÉALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE ET OPÉRATIONNELLE EN VUE
DU CHOIX DES OPTIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT ET DE LA MISE EN PLACE DE
PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

1. Référence de publication

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI N° 001/MA/CAB/PAGUITA/2026) fait suite à la publication de l'Avis Général de Passation des Marchés dans le Journal d'Appel d'Offres (www.jaoguinee.com) en date du 22 août 2025.

2. Autorité Contractante :

Ministère de l'Agriculture de la République de Guinée

3. Financement

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) à travers l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)

4. Procédure

Demande de proposition précédé d'une préqualification.

5. Contexte

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre la République d'Italie et la République de Guinée, le Ministère de l'Agriculture, à travers la mise en œuvre du Projet Agricole Guinée-Italie (PAGUITA), bénéficie d'un don du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) de la République d'Italie, via l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), et



entend utiliser une partie de ces ressources pour recruter un Consultant national (firme ou cabinet) chargé de la réalisation de l'étude diagnostique et opérationnelle relative à l'accès au crédit et à la mise en place de partenariats avec des institutions de microfinance. Ces prestations seront exécutées conformément aux exigences du bailleur (AICS) et de l'État guinéen.

Le Consultant (firme ou cabinet) sera sélectionné en application des règles et procédures nationales de passation des marchés en vigueur, et dans le respect des dispositions prévues aux annexes II et III du Protocole d'Accord conclu entre la République d'Italie et la République de Guinée dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAGUITA, ratifié par la loi n° L/2024/N°022/CNT du 23 octobre 2024 et entré en vigueur le 30 juin 2025 à la suite du dépôt officiel de l'instrument de ratification.

6. Nature du marché

Marché à rémunération forfaitaire, avec ventilation des prix, susceptible de faire l'objet de négociations entre l'Autorité contractante et le Consultant conformément à l'article 35 du Code des marchés publics.

7. Caractéristiques des services

L'objectif de la mission est de réaliser l'étude diagnostique et opérationnelle visant à analyser les conditions d'accès au crédit des bénéficiaires du Projet Agricole Guinée-Italie (PAGUITA), afin d'identifier les mécanismes financiers les plus adaptés et de proposer des options opérationnelles de financement alignées sur les objectifs du Projet.

La mission, fixée à quarante-cinq (45) jours calendaires, comprendra une phase de cadrage et de diagnostic des dispositifs existants, suivie d'une analyse comparative des options de crédit et des capacités des institutions de microfinance, conduisant à la définition d'un modèle opérationnel d'accès au crédit et à la formalisation d'un partenariat avec une ou plusieurs institutions de microfinance. Les principaux livrables attendus sont une note méthodologique, un rapport provisoire, un schéma opérationnel du dispositif, un projet de convention de partenariat et un rapport final.

L'étude sera réalisée principalement dans les zones d'intervention du Projet, à savoir la Zone spéciale de Conakry et la Région administrative de Kankan, avec un focus particulier sur les périmètres maraîchers urbains et périurbains, ainsi que sur les localités où opèrent les institutions de microfinance et les autres acteurs impliqués dans l'accès au crédit des populations cibles.

La mission sera exécutée sous la supervision de l'UCGP, avec l'appui technique de l'AICS, en coordination avec le Ministère de l'Agriculture et les partenaires institutionnels concernés.

8. Le Montant maximum estimé

Le Montant maximum estimé du marché est de 180 000 000 GNF (cent quatre-vingts millions de francs guinéens) HTHD.

Le présent Marché est exonéré de tous impôts, taxes, droits de douane, y compris la TVA, conformément aux dispositions du Protocole d'Accord applicable.

Les offres présentent un montant supérieur seront automatiquement exclues.

9. Langue

La langue de soumission des dossiers est le français

10. Date prévisionnelle de notification de la présélection des Consultants et d'envoi du dossier de demande de propositions (DDP)

XX/03/2026

11. Informations complémentaires

Constitution du dossier de manifestation d'intérêt

Les Consultants sont invités à fournir un dossier de manifestation d'intérêt comprenant une lettre de manifestation d'intérêt ainsi que toute information permettant d'apprécier leur capacité à exécuter les services objet du présent Avis, notamment leur présentation générale et leur organigramme, leurs références relatives à l'exécution de contrats analogues, ainsi que la disponibilité, au sein de leurs équipes, des compétences et expertises requises, accompagnées des CV actualisés du personnel clé proposé.

Les Cabinets sont tenus de fournir les informations demandées dans un dossier relié dont le volume n'excède pas quinze (15) pages.

Les références susmentionnées relatives à l'exécution de marché feront l'objet d'une fiche récapitulative précisant l'objet, le bénéficiaire de la prestation, la période d'exécution et le rôle effectif du cabinet.

Les Consultants peuvent se constituer en groupement en vue de renforcer et de mutualiser leurs compétences respectives. Dans ce cas, ils devront présenter un accord de groupement dûment signé et désigner un chef de file habilité à représenter l'ensemble des membres du groupement.

Critères de présélection

La présélection des candidats sera effectuée sur la base des critères ci-après. Ces critères sont conformes aux dispositions des articles 33 et suivants du Code des marchés publics relatifs aux marchés de prestations intellectuelles.

Catégorie évaluée	Points (max.)
1. Nature des activités du candidat	10 points
2. Nombre d'années d'expérience dans des prestations similaires	10 points
3. Qualifications générales du candidat dans les domaines des prestations similaires	20 points
4. Références concernant l'attribution et l'exécution de marchés analogues et l'organisation technique et managériale du cabinet	30 points
5. Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	30 points

La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 points sur 100.

Une liste restreinte comprenant d'un maximum de six (6) candidats présélectionnés, présentant les meilleures aptitudes pour l'exécution des prestations, sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats ainsi présélectionnés seront ensuite invités à soumettre leurs propositions techniques et financières.

La sélection et l'attribution du marché seront faites selon la méthode fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité – coût), basée notamment sur l'expérience du Consultant, la qualification des

experts, la méthodologie de travail proposé et le montant de la proposition, en application de l'article 34 du Code des marchés publics.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Administration de les inclure sur une liste restreinte

Soumission des candidatures

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées dans une enveloppe fermée et cachetée, comprenant un (1) original et trois (3) copies, accompagnées d'une clé USB contenant la version électronique, et déposées au plus tard le 02 Avril 2026 à 10 heures 30 minutes, date et heure limites de dépôt des plis.

Les enveloppes devront porter uniquement la mention : **“Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) n. 001/MA/CAB/PAGUITA/2026 relatif au recrutement d'un Consultant national pour la réalisation de l'étude diagnostique et opérationnelle en vue du choix des options d'accès au crédit et de la mise en place de partenariats avec des institutions de microfinance”** et être déposées pendant les heures ouvrables (du lundi au jeudi de 09 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 09 h 00 à 13 h 00), au Siège de la Coordination du projet PAGUITA, situé à l'Immeuble Résidence Micheline, 4^e étage, appartement 342, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse de la Coordination du projet PAGUITA (M. TRAORE Karim Saran, Personne Responsable de Marché Publics - PRMP, Tél : 622 67 27 21, email : karimsaranreo1981@gmail.com ou de Mme Hawa CAMARA, Point Focal charge de passation de marché, Tél : 620 72 44 06, camareva555@gmail.com).

Dans leurs manifestations d'intérêt, les candidats devront désigner une personne chargée de toutes les communications, en indiquant l'ensemble de ses coordonnées (numéro de téléphone, adresse postale et adresse électronique).

Toute manifestation d'intérêt reçue après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus sera rejetée, non ouverte, et retournée aux frais exclusifs du soumissionnaire concerné.

Conakry, le 02/03/2026

Le Coordonnateur



Moussa MARENA